



En 2014, la commune de Parigny a été labellisée « zéro phyto ». En 2018 les communes de Chèvreville, de Martigny et de Milly l'ont rejointe. Le travail de l'ensemble de nos salariés et la volonté de nos élus ont été reconnus par le Ministre de la Transition Ecologique et l'Agence Française pour la Biodiversité : nous venons de recevoir le trophée « Terre Saine » commune sans pesticides. Pour la municipalité, cette démarche répond à la fois à des conditions environnementales mais également à des questions de santé publique. Que notre démarche soit suivie par la population.

Nous avons également pensé qualité environnementale.

Dans le cadre de l'aménagement de la salle culturelle à Parigny :

- Création d'un nouveau parking « drainant » ;
- Eclairage nouvelle génération dont solaire, plus écologique et moins énergivore ;
- Création d'une nouvelle allée partagée (piétons, vélos) portant à 3.4 km la longueur totale sur notre commune hors Voie Verte.

Les travaux d'assainissement pour 29 habitations sont terminés.

Notre budget a été voté à l'unanimité avec de beaux projets (voir le détail pages 6,7,8,9). Nous avons baissé en 2016 la moyenne des taux communaux des taxes d'habitation et nous venons de voter le budget sans augmenter ceux-ci pour la 11^e année consécutive.

Si maintenant à Parigny nous avons une salle culturelle de 400 places, nous venons de rénover les salles de Martigny et Milly. Ainsi, avec Chèvreville, la population et les associations disposent sur nos 4 communes de salles confortables. À Chèvreville, de gros travaux d'aménagement du bourg et de réseaux (dont ceux d'eaux pluviales) seront effectués dans le dernier semestre. Face aux besoins, les membres du conseil municipal ont approuvé à l'unanimité la création d'un futur lotissement « les Cytises » : 19 parcelles plus 6 logements gérés par Manche Habitat.

Tous ces travaux sont utiles pour l'économie locale. Ils ont été votés par les conseillers avec pour objectif la recherche de qualité de vie et le respect de l'environnement.

« Un espace de vie ou un lieu peut être générateur de bien-être. »

Bon été à chacun de vous.

Gérard LOYER, Maire.





Guide pratique

Mairie de GRANDPARIGNY: maire M. Gérard Loyer

Tel : 02.33.49.14.15 – Fax : 02.33.49.85.32

Courriel: mairie@grandparigny.fr

Site: www.grandparigny.com

Mairie déléguée de Chèvreville: maire délégué M. Gilbert Daniel

Téléphone: 02 33 49 48 90

Courriel: mairie.chevreville@grandparigny.fr

Mairie déléguée de Martigny: maire délégué M. Gérard Esneu

Téléphone: 02 33 49 00 02

Courriel: mairie.martigny@grandparigny.fr

Mairie déléguée de Milly: maire déléguée Mme Marie-Claude Hamel

Téléphone: 02 33 49 23 10

Courriel: mairie.milly@grandparigny.fr

Permanences secrétariats

Parigny

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8h30 à 12 h et de 14 h à 18 h

Mercredi de 9 h à 12h30

Chèvreville

Lundi de 15h30 à 18h

Martigny

Vendredi de 14h à 18h30

Milly

Vendredi de 14h30 à 18h

Ecole Publique

Directrice Mme Morin: 02 33 49 46 50

Restaurant scolaire

Mme Cheval 02 33 49 50 83

Garde d'enfants

Crèche halte garderie " Les Pitchouns" à Saint Hilaire du Harcouët.

Assistants maternelles:

RAM St Hilaire 02 33 79 46 10 ou mairies.

Maison Assistants Maternelles Parigny
07 67 79 26 62

Résidences personnes âgées

Résidence autonomie "Les Hirondelles"

02 33 79 33 40

Résidence des Quatre Pommiers

06 77 36 01 84

Salle paroissiale Parigny

Presbytère 06 83 84 44 70

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

Renseignements dans toutes les mairies.

Responsable: Mme Marie Claude Hamel 02 33 49 23 10

Une permanence est assurée par Mme Jouenne le jeudi matin à la mairie de Grandparigny.

Service Aide à Domicile (ADMR)

Permanence en mairie de Grandparigny le 1er mardi de chaque mois de 13 h 30 à 15 h 30

06 82 44 21 04

Salles polyvalentes

Réservations et renseignements dans toutes les mairies.

Tarif commun pour les habitants de la Commune

Numéros d'urgence: n'oubliez pas de préciser votre village et le nom de votre commune déléguée.

Pompiers 18 ou 112

Pharmacie de garde

Gendarmerie 17

32 37

Assainissement: Agglomération

Samu 15

Service des eaux :

02 33 89 67 00

Médecin de garde

STGS 09 69 32 69 33 ou mairies

116 117

Gaz 0 800 47 33 33 ou mairies



Guide pratique

La gendarmerie est un service public. Si vous rencontrez des problèmes personnels, si vous constatez des incivilités près de chez vous ou sur le domaine public, n'hésitez pas à contacter la gendarmerie de St Hilaire au 02 33 69 23 70. Vous pouvez également aller y déclarer vos dates de vacances. Des patrouilles assureront la surveillance de votre maison.

Collecte Ordures ménagères

- **Chèvreville** : le vendredi à partir de 5h30.

- **Martigny**: le lundi à partir de 5h30.

- **Milly**: le mercredi à partir de 10h.

- **Parigny**: le vendredi à partir de 5h30.

En aucun cas des sacs d'ordures ménagères ou dépôts de taille de haie, branchage ne doivent être déposés dans les chemins pédestres ou à côté des containers de tri sélectif sous peine de sanction.

TRI SÉLECTIF dans chaque commune.

Bouteilles Pots Bocaux

Sans capsules, ni couvercles ni bouchons.

Bouteilles Bidons

Emballages métalliques
Cartonnettes Briques alimentaires

Journaux Catalogues

Courriers Enveloppes

Livres Cahiers Papiers

Déchetterie intercommunale Les Pare-Balles St Hilaire du Harcouët.

Lundi, Vendredi, Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h Mercredi de 14h à 17h

Judi de 14h à 17h du 1er Avril au 30 Septembre

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS AINSI QUE LEUR DÉPÔT DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES SONT À BANNIR

Interdit en tout temps : brûlage des souches et des produits de taille. Brûlage des végétaux ligneux et semi ligneux de plus de 7 cm de diamètre. Brûlage des végétaux issus des espaces verts des particuliers.

Autorisé du 1^{er} novembre au 31 mars : brûlage des végétaux ligneux et semi ligneux de moins de 7 cm de diamètre à plus de 200m. d'une habitation et à plus de 100 m. des routes. Feux allumés sous surveillance constante entre le lever du jour et 16 h. (éteint au coucher du soleil).

REGLEMENTATION DE CERTAINES ACTIVITES BRUYANTES



La municipalité rappelle aux habitants de Grandparigny que les travaux de bricolage, de jardinage, à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (ref: circulaires préfectorales n° 27-159 du 20/03/1997)

Ces travaux de bricolage ne peuvent être effectués que: les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Manéo

Le véhicule Manéo c'est la solution pour vos déplacements. Plaquettes d'information disponibles en mairie et sur le site de la mairie.

Navette St Hilaire

Des arrêts sur Grandparigny sont proposés sur la ligne A, les lundis et jeudis (zone commerciale, maison médicale). Cette navette est gratuite et accessible à tous, sauf aux scolaires.

Animaux en divagation

Il est rappelé aux habitants propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables. Ils s'exposent à des amendes lors de la divagation de leurs animaux sur le domaine public.



Conseil Municipal

Comptes rendus des réunions de conseil du premier semestre 2019.

Sur proposition de M. le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **Déclarent à l'unanimité que le compte de gestion, pour l'exercice 2018, dressé par M. le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**
- **Approuvent l'ensemble des différents comptes administratifs de la commune de Grandparigny soumis à son examen.**
- **Votent à l'unanimité les budgets primitifs d'investissement et de fonctionnement pour l'année 2019 (voir pages 6 et 7).**
- **Acceptent les devis suivants présentés par :**

Commune déléguée de Martigny:

- ◊ les entreprises Liger, SARL Cahu, Roupnel, Provost, Horizon Signalisation d'un montant de 15 180 € TTC pour la mise en conformité de l'accessibilité de la salle communale;
- ◊ les entreprises Liger, Frédéric, le Sens du Bois, Provost, SARL Cahu d'un montant de 30 182.88 € TTC pour les travaux de rénovation de la salle communale;

Commune déléguée de Parigny:

- ◊ les entreprises Pigeon TP/ Normandie TPB du Loir d'un montant de 349 905.31 € TTC pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue des Ecoles, du parvis de la salle culturelle, du parking ;
- ◊ l'entreprise Styloc d'un montant de 36 744 € TTC pour réaliser la pose d'un pavage devant l'entrée de la salle culturelle;

Commune de Grandparigny:

- ◊ l'entreprise Biard-Roy d'un montant de 640 € TTC pour l'entretien des cloches des quatre églises;
 - ◊ la société SIGNAUX GIROD d'un montant de 37 910.14 € TTC pour la fourniture des plaques de rues et des numéros des particuliers;
 - ◊ l'entreprise Pigeon TP Normandie d'un montant de 358 800.50 € TTC pour les travaux de voirie sur les quatre communes;
 - ◊ l'entreprise Pigeon TP Normandie d'un montant de 23 705.46 € TTC pour la mise en souterrain des réseaux Allée de la Douenne et l'aménagement des abords à l'arrière de la salle culturelle.
- **Acceptent:**
 - ◊ la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'assistance technique aux collectivités présenté par l'Agence Technique Départementale du Sud Manche d'un montant de 19 360 € TTC;
 - ◊ la réalisation d'un lotissement de 19 parcelles « Les Cytises » (voir page 9).
 - **Décident:**
 - ◊ d'accorder une aide financière aux élèves de Grandparigny scolarisés à l'école Lecroisey pour une classe de voile, et une classe musicale;
 - ◊ d'accorder une aide financière aux élèves de Grandparigny scolarisés à l'école Immaculée pour une classe de mer, une classe littérature et une sortie pédagogique au Puy du Fou;
 - ◊ d'accorder aux associations de Grandparigny ainsi qu'aux associations sportives de St Hilaire une subvention dont le montant total s'élève à 14 445 € ;
 - ◊ d'acquérir une partie de la parcelle face à la mairie au prix de 7 € le mètre carré pour une superficie de 5 090 M²; soit 27 190 € frais compris;



• Décident:

- ◊ de réaliser l'extension du réseau d'éclairage public « salle culturelle, parking salle et mairie ». La maîtrise d'œuvre sera assurée par le SDEM pour un montant total de 71 500 €. La participation de la commune s'élèvera à 44 500 €.
- ◊ de contribuer au Fonds d'aide aux Jeunes: la participation s'élève à 0.23 € par habitant, soit 641.47 € (2 789 habitants);
- ◊ de contribuer au Fonds d'aide au logement: pour les communes de 2000 à 4999 habitants, la cotisation s'élève à 0.70 € par habitant, soit 1 952.30 €.

• Fixent:

- ◊ le prix de la cantine à 2.90 € pour les enfants (2.85 € cette année scolaire) et à 6.20 € pour les adultes (6.10 € cette année).

• Emettent un avis favorable sur le projet PLUI: voir article ci-dessous.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le PLUI, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal concerne toutes les communes de l'ancienne Communauté de Communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Le projet de PLUI est le résultat de plusieurs années de travail avec les élus, après des réunions publiques d'informations et de concertation ; il est constitué de cartes de zonage et de documents écrits. Il définit pour notre territoire les zones constructibles (zones urbaines, à urbaniser), zones agricoles et naturelles avec les contraintes et règles à respecter pour les constructions.

Les documents sont consultables sur le site :

<http://www.msm-normandie.fr/fr/amenagement-environnement/acces-rapide-5/plui/581-plui-saint-hilaire-du-harcouet>

Le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Mont-Saint Michel – Normandie a délibéré, le 31 janvier 2019, en faveur de l'arrêt de projet du PLUI Saint-Hilaire-du-Harcouët. Le conseil municipal de Grandparigny a émis le 29 avril 2019 un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Saint-Hilaire-du-Harcouët sous réserve de quelques aménagements.

Après enquête publique du 11 juin au 12 juillet 2019 et finalisation des documents, le PLUI sera soumis pour approbation par le conseil communautaire en fin d'année. Il devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2020 sur la commune de Grandparigny et remplacera les documents d'urbanisme aujourd'hui applicables sur les communes concernées (PLU, POS). Les permis de construire seront délivrés en référence à ce PLUI.

Listes électorales: communiqué officiel.

Compte tenu des nombreuses erreurs d'Etat Civil suite à la mise en place du Répertoire unique (INSEE), les personnes qui constatent des erreurs sur leur carte d'électeur doivent solliciter la correction du Répertoire National Identification Personnes Physiques. Un imprimé est disponible en mairie ou sur le site « Service Public »

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/r49454>

Etat Civil

Selon les dispositions de l'article 10 du Code Civil (aux termes desquelles chacun a droit au respect de sa vie privée), toutes les publications qui font mention d'actes d'état civil sont illégales.

Pour ce premier semestre de l'année 2019, nous avons enregistré:

4 naissances 2 mariages 13 décès



BUDGET 2019

dépenses fonctionnement : 2 998 194.17 €

Opérations d'ordre:
25 800 € / 0,86 %

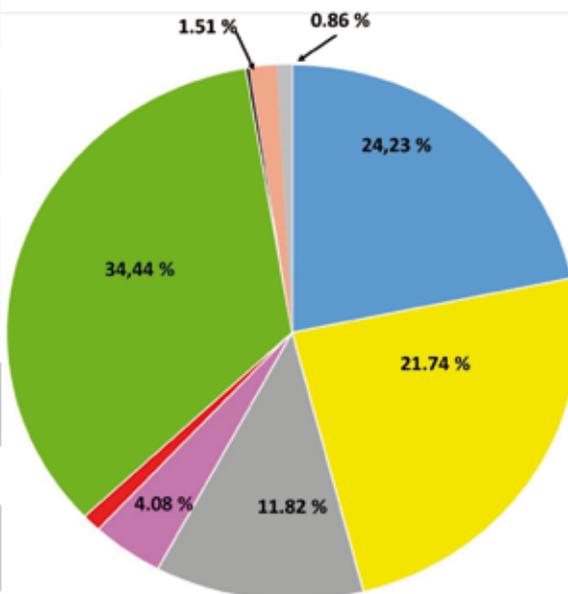
Charges exceptionnelles:
45 365.75 € / 1.51 %

Virement section investisse-
ment:
1 032 714.17 € / 34,44 %

Charges financières:
32 300 € / 1,08 %

Dépenses imprévues:
7 000 € / 0,23 %

Atténuation de produits:
Reversement Etat (FNGIR)
122 248 € / 4,08%



Charges à caractère général: 726 601.33 €	
24,23 %	
Charges principales	
Frais divers (Réserve)	192 902 €
Voirie (éparage)	35 000 €
Alimentation (Cantine)	40 000 €
Energie électricité	55 000 €
Prestations (Ecoles hors commune)	50 000 €
Bâtiments publics	26 000 €

Charges de personnel: 651 800 € / 21,74 %	
Charges principales	
Personnel titulaire	346 000 €
Personnel non titulaire	65 000 €
Cotisations retraites	86 000 €
Cotisations URSSAF	75 000 €

Autres charges: 354 364.92 € / 11,82 %	
Charges principales	
Déficit budgets annexes (lotissement)	164 909 €
Indemnités élus	85 000 €
Subventions associations	30 000 €
Caisse des écoles	16 296 €

BUDGET 2019

recettes fonctionnement : 2 998 194.17 €

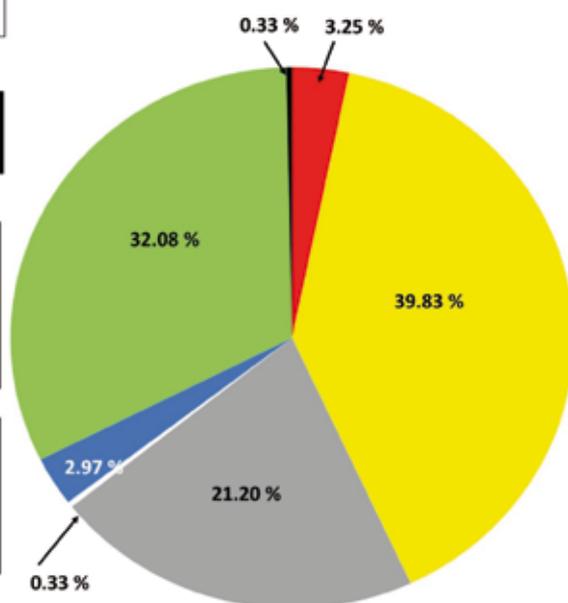
Produits financiers:
40 € / 0,00 %

Produits exceptionnels :
10 000 € / 0,33 %

Excédent antérieur reporté :
961 945 .17 € / 32.08 %
dont 921 779 .42 € commune
40 165.75 € assainissement.

Autres produits de gestion
courante :
Location salles et logements
89 000 € / 2,97%

Atténuation de produits:
10 000 € / 0,33 %



Produits des services: 97 550 € / 3,25 %	
Recettes principales	
Cantine garderie	75 000 €
Concerts	6 750 €

Impôts et taxes : 1 194 137 € / 39.83 %	
Recettes principales	
Taxe foncière et habitation	661 742 €
Attribution compensation (Agglo)	350 366 €
Taxes pylônes	85 158 €
Taxes mutation (Département)	50 000 €
Fonds péréquation (Etat)	46 871 €

Dotations et participations: 635 522 € / 21,20 %	
Recettes principales (Etat)	
Dotation forfaitaire	255 295 €
Dotation solidarité rurale	252 774 €
Péréquation	38 666 €



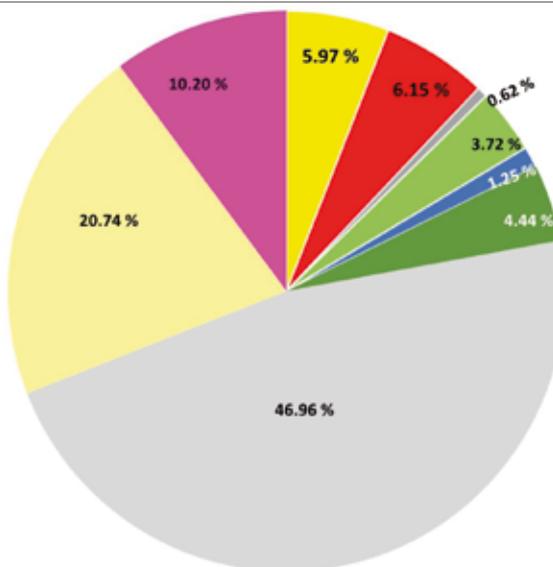
BUDGET 2019

dépenses investissement : 3 690 960.54 €

Immobilisations en cours:
376 313.48 € / 10.20 %

Constructions : 765 460.00 € / 20.74%	
Charges principales	
Bâtiments Chèvreville	17 500 €
Presbytère Martigny	308 448 €
Bâtiments Martigny	50 000 €
Bâtiments Milly	78 512 €
Salle culturelle Parigny	
Dont report: 239 000 €	311 000 €
Versement St Hilaire: 44 000 €	

Voirie, opérations diverses: 1 733 190.00 € / 46.96 %	
Charges principales	
Bourg Chèvreville	775 220 €
Voirie 4 communes	231 970 €
Rte des Brières Parigny	240 000 €
Rue des Ecoles Parigny	486 000 €



Déficit:
220.352.39 € / 5.97 %

Remboursement d'emprunts :
227 000.00 € / 6.15 %

Immobilisations corporelles : mobilier, informatique, terrains.
22 700 € / 0.62 %

Dotations
Reversement excédent agglo
137 388.82 / 3.72 %

Subventions investissement
44 845.50 € / 1.22 %

Matériel et divers: 163 710.35 € / 4.44 %	
Charges principales	
Camion benne	27 864 €
Tracteur tondeuse	25 800 €
Numérués (plaques)	40 000 €
Ecole	24 000 €

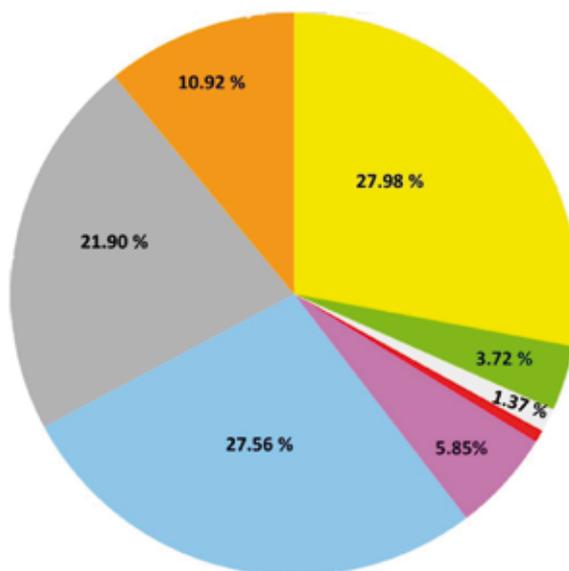
BUDGET 2019

recettes investissement : 3 690 960.54 €

Emprunts et dettes assimilées:
403 000.00€ / 10.92 %
Emprunt: 400 000 €

Subventions 808 482.20 € / 21.90 %	
Recettes principales	
Département	287 514 €
Etat (DETR)	453 166 €
Réserve parlementaire	25 229 €
Autres (CAF/Fonds département)s concours	40 000 €
Agence de l'eau (balayeuse)	2 573 €

Dotations fonds divers: 1 017 050.55 € / 27.56 %	
Recettes principales	
TVA	250 000 €
Couverture déficit	750 302 €
Taxes aménagement	16 748 €



Virement fonctionnement :
1 032 714.17 € / 27.98 %

Excédent:
137 388.82 € / 3.72 %

Immobilisations en cours:
(Avance forfaitaire)
50 500 € / 1.37 %

Opérations d'ordre :
(Amortissement SDEM)
25 800 € / 0.70 %

Autres immobilisations financières :
Lotissement Acacias
216 024 .80 € / 5.85 %

M. Le Receveur (percepteur) a commenté favorablement notre budget en confirmant que notre commune était très peu endettée.

Projets d'investissement 2019

Chèvreville

- **Aménagement du bourg :** réfection des canalisations du réseau eaux pluviales, parking, trottoirs, voirie, espaces verts, extension réseau électrique ;
- **Acquisition de terrain ;**

- **Église :** couverture partie sud, mise aux normes conformité gaz, électricité, sortie de secours ;
- **Salle de convivialité :** achat d'un fourneau.



Le SDEAU profitera de ces travaux pour rénover le réseau d'eau potable.

Martigny

- **Voirie :** (La Reinerie, accès garage Letellier, ancienne école) : 29 541.49 € TTC ;
- **Église :** mise aux normes électricité ;
- **Salle des fêtes :** mise aux normes accessibilité, peinture ;
- **Cimetière :** panneau affichage ;
- **Cimetière :** haie ;
- **Presbytère :** fin des travaux, clôture.

Milly

- **Voirie :** (Le Coquerel, La Mariais, Le Val Conseil, Le Mezerais, La Pennière vers la Hunière, La Hunière, Chemin de l'Anglais) : 90 743.72 € TTC ;
- **Cimetière :** panneau d'affichage, reprise concessions ;
- **Salle de La Rotonde :** toiture ;
- **Salle des écoles et mairie :** mise aux normes électricité et gaz ;
- **Église :** mise aux normes électricité et gaz ;
- **Fleurissement et illuminations ;**
- **Salle polyvalente :** matériel, luminaires, auvent, carrelage.



- **Voirie** :
Cour MAM, La Deurie, Le Bois St-Germain : **39 481,49 € TTC** ;
- **Route des Brières** : chaussée, écoulement des eaux : **199 033,45 € TTC** ;
- **École** : mise aux normes accessibilité, signalétique, tableaux vidéo, câblage informatique, photocopieur, peinture dortoir ; **Mairie** : informatique, téléphonie ; **Cantine** : achat armoires et équipement ;
Église : aménagements divers ; **Cimetière** : reprise concessions, caves urnes ;
- **Salle culturelle** : enduit pignon et façade, achat auto-laveuse ;
- **Salle Roland Bernard** : travaux d'accessibilité ; **Presbytère** : chauffe-eau, radiateur ;
- **Éclairage public** : Lot. des Marronniers, Lot. Le Clos de la Rivière, route de Pied d'Argent, impasses du Chesnot et de l'Ilet, Résidence Beausoleil, Résidence Clos de la Jaunière ;
- **Rue des Écoles** : trottoirs, chaussée, parvis entre la salle et l'école, parking derrière la salle, éclairage public, mobilier urbain ;
- **Arboretum** : aménagement, plantations, jeux enfants.

Création d'un lotissement **Les CYTISES**

19 parcelles de 500 à 900 m²



- Tracteur tondeuse : **25 800 € TTC** ;
- Achat plaques de rues et numéros particuliers : **37 910,14 € TTC** ;
- Achat de petit matériel.

Grandparigny

Ces investissements sont financés
sur le budget municipal de la commune de Grandparigny.
Il répond aux souhaits et aux projets de chaque conseil communal.



Chèvreville

aménagement du futur parking

Dans le cadre de l'aménagement du bourg, après l'acquisition des terrains près de la salle de convivialité, les élus ont en partie réalisé le terrassement du futur parking. Ce parking aura un accès direct à la salle de convivialité (voir plan aménagement page « Projets ») ainsi qu'au tri sélectif. Les travaux d'enrobé, de signalétique de ce parking seront assurés par l'entreprise retenue lors de la consultation publique qui sera lancée. Ils sont prévus au cours du second semestre 2019.



Martigny

rénovation du presbytère

Ce presbytère inoccupé depuis quelques années a retrouvé une nouvelle jeunesse. Des travaux de gros œuvre, de charpente, de couverture, de menuiseries intérieures et extérieures, de carrelage, d'électricité, de chauffage et de peinture sont en cours de réalisation depuis le mois d'octobre pour un montant de 293 448.25 € TTC. La subvention du département s'élève à 22 494 €. A nouveau habitable, il sera mis en location au cours du dernier trimestre 2019.



Milly

travaux de rénovation et de mise aux normes « sécurité et accessibilité » de la salle des fêtes

Ces travaux commencés en janvier se sont achevés en mars. Une isolation a été placée sous la toiture, les dalles du plafond changées, murs et poutres repeints dans des tons très harmonieux. Dans les toilettes un espace « personne à mobilité réduite » a été aménagé et le carrelage remplacé. Ces travaux d'isolation permettront un gain de 30% sur la consommation électrique. Le coût des travaux est de 48 517.20 € TTC. La subvention accordée par le département s'élève à 7 786 €.

Ce projet a été souhaité puis suivi par le conseil communal de la commune déléguée de Milly. Le résultat est au rendez-vous : 30 % d'économies d'énergie, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, couleurs chaudes et attrayantes : une belle réussite.

